

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On lit dans la Gazette d'Augsbourg: Une foule de nouvelles reçues par les maisons de commerce les plus importantes d'Augsbourg et celle que nous recevons nous-mêmes, aujourd'hui 25, de Trieste du 18 et de Venise du 19, portent que les hostilités ont éclaté entre la Porte et Méhémet-Ali.

Ce que les correspondances du Levant avaient prédit depuis longtemps est donc arrivé: pendant que la porte protestait à Constantinople de ses intentions pacifiques, son armée du Taurus faisait des mouvements en avant dont le caractère offensif ne pouvait être dissimulé qu'en alléguant la nécessité de placer les troupes dans des contrées moins épuisées que celles où elles se trouvaient.

Nous avons publié le 11 mai une lettre de Smyrne, émanant d'une bonne source d'après laquelle l'armée turque aux ordres d'Hafiz-Pacha se concentrait dans les environs de Malattia, sur la grande route de Diarbekir, tandis que le général en chef déclarait qu'un mouvement en avant était nécessaire. D'après une nouvelle de Vienne, publiée dans la Gazette d'Augsbourg du 20 mai, Hafiz-Pacha avait réellement quitté le 15 avril le camp de Malattia et s'était avancé vers Semisat, sur l'Euphrate.

D'après les nouvelles arrivées aujourd'hui 25, le gros de l'armée ottomane est entré à El Bir sur l'Euphrate, a franchi ce fleuve, qui forme la frontière, et a pénétré par conséquent sur le territoire de la Syrie occupé par les troupes égyptiennes.

Cette nouvelle, dit une lettre de Trieste du 18 que nous avons sous les yeux, a été apportée d'Alexandrie à Syra par un bateau à vapeur que le consul de France a loué tout exprès. L'agent consulaire impérial à Syra a expédié aussitôt pour Vienne, par le bateau à vapeur autrichien, des dépêches qui sont parties ce matin.

Ces nouvelles ne nous disent pas où est le principal corps d'armée des Egyptiens. D'après les dernières nouvelles, Ibrahim-Pacha était à Hamah, tandis que les garnisons d'Aintab et d'Alep se trouvaient immédiatement en face des Turcs qui s'avançaient.

FRANCE. — Paris, le 27 Mai.

Le prince de Joinville est parti cette nuit pour Toulon. S. A. R. va rejoindre l'escadre commandée par le contre-amiral Lalande, dont il est nommé chef d'état-major.

M. le duc de Nemours est parti de Paris pour faire un voyage d'agrément sur les côtes de la Méditerranée et de l'Océan S. A. R. doit s'embarquer à Cette sur un bateau à vapeur, et se propose de visiter plusieurs points du littoral.

La nuit dernière plusieurs commis ont travaillé au ministère de la marine, les uns pour rédiger les dépêches que le ministre adressait aux commandants des ports; les autres pour réunir les matériaux que la commission de la chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi pour les dix millions a fait demander.

La même activité règne dans les bureaux du ministère de la guerre; on y aurait déjà nommé, dit-on, les chefs des corps qui seraient mis en activité dans le cas où le gouvernement voudrait envoyer un corps d'observation en Orient. On a également désigné les ports de mer où viendraient se concentrer les troupes nécessaires pour une expédition. On assure que deux employés du ministère des affaires étrangères sont partis ce matin pour Constantinople avec des dépêches pour notre ambassadeur et pour les consuls de nos diverses stations dans le Levant.

M. d'Argout vient de partir pour les eaux, après avoir reçu dans ses salons la visite d'adieu d'une brillante société.

Quelques troubles ont éclaté à Bourgneuf à la suite de l'élection qui vient d'avoir lieu. Au moment de la sortie du collège, des groupes nombreux, qui s'étaient formés pendant les opérations électorales, se sont dispersés lentement. Ces groupes se sont reformés vers huit heures du soir et ont parcouru les rues

en proférant des insultes et des menaces contre divers fonctionnaires et électeurs. Malgré les invitations réitérées du sous-préfet, du maire et des adjoints, le tumulte a continué jusqu'à 11 heures. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Deux cents hommes de cavalerie de la garnison de Limoges viennent d'être envoyés pour rétablir l'ordre. (Mon. par.)

— On écrit de Florence, 19 mai :

« Mme. la comtesse de Lipona (l'ex-reine de Naples) vient d'expirer à l'instant, après une douloureuse maladie de soixante jours et quarante-huit heures d'agonie. Elle a eu la consolation de mourir dans les bras de son frère Jérôme Bonaparte, de sa fille et de son gendre.

» On se rappelle que, l'année dernière, les chambres, sur la proposition du gouvernement, avaient voté en sa faveur une pension viagère de 100,000 fr. Mme. la comtesse de Lipona était née le 26 mars 1782; elle n'avait encore que 57 ans. »

— La marche de l'armée turque vers la Syrie est confirmée de tous côtés. Voici ce qu'on lit dans le Courrier de Lyon du 25 mai :

« Une lettre de Trieste du 18 mai dit que le bateau à vapeur du Levant, arrivé le matin, annonce le passage de l'Euphrate par une armée turque de cinquante mille hommes. »

— Une lettre d'Alexandrie, le 8 mai, publiée par le Journal des Débats fait les observations suivantes sur l'insurrection des Turcs en Syrie :

« Pour camper à Byr, les Turcs auraient dû passer l'Euphrate, qui sert de limite entre les deux puissances, et tout le monde ici semble croire que s'il en est ainsi, une bataille dont l'issue ne paraît pas douteuse a dû être déjà livrée par Ibrahim-Pacha à l'armée turque.

» L'armée turque, forte d'environ 45 ou 50,000 hommes et assez bien pourvue d'artillerie, aurait quitté les montagnes du Taurus pour prendre à revers la Syrie, où elle espère exciter par sa présence une révolte générale. Elle serait divisée en trois corps dont l'un, celui de droite (15,000 hommes), manœuvrerait sur la rive gauche de l'Euphrate pour aller au-devant des renforts que doit amener le pacha de Bagdad; le second corps (20,000 hommes), aurait passé l'Euphrate à Byr, où il chercherait à se fortifier; le troisième (15,000 hommes), garderait les défilés des montagnes pour assurer les communications et les convois de Constantinople. Cette armée n'aurait ni magasins, ni dépôts, ni vivres, et de plus elle serait aussi mal exercée qu'indisciplinée.

» J'ai pu obtenir des renseignements plus certains sur les forces du vice-roi. Il entretient aujourd'hui sous les drapeaux, dans ses vastes états, environ deux cent mille hommes, dont cent mille sont en Syrie. En voici le détail :

Infanterie.—Trois régiments de la garde, 9600 hommes.—Un régiment d'artillerie, 5200 h.—Quatorze régiments de ligne, 44,800 h.—Trois régiments en route, 9600 h.—Irréguliers, 4000 h.—Total, 71,200 hommes.

Cavalerie.—Trois régiments de la garde, 2550 h.—Deux régiments d'artillerie, 1700 h.—Neuf régiments de ligne, 7650 h.—Irréguliers, 16,000 h.—Total, 27,900 h.—Total général, 99,100 hommes.

Ces troupes sont assez mal habillées, elles ne sont pas payées, mais elles ont des magasins assez considérables. Comme instruction, discipline et surtout organisation, elles sont infiniment supérieures aux Turcs; de plus, elles ont une certaine force morale qu'elles doivent à leurs dernières victoires sur les Turcs. Ibrahim-Pacha n'aurait avec lui qu'environ 50,000 hommes au camp de manœuvres, qu'il a formé près d'Alep; le reste de ses régiments est chargé de contenir le pays où règne une fermentation très-vive. On croit cependant qu'à moins de revers essuyés par Ibrahim, il n'y aura pas d'insurrection sérieuse.

— On écrit d'Alger, le 18 mai :

Les derniers mouvements militaires avaient pour but la prise de Gigelli. On s'en est emparé le 14, sans éprouver la moindre résistance de la part des habitans qui, au contraire, sont venus

piloter les petits bâtimens où étaient nos troupes de débarquement, composées d'une partie de la légion étrangère et de détachemens du génie et de l'artillerie. Nos troupes ne firent que traverser la ville; elles furent s'établir de suite sur plusieurs points qui la dominent, et où elles ne tardèrent pas à être attaquées par les Kabyles des montagnes. Cette attaque dura le reste de la journée et une partie du lendemain. Deux obus et une pièce de douze firent beaucoup de mal à l'ennemi, qui, du reste, était en petit nombre. Nos pertes ne s'élevèrent qu'à 5 ou 6 morts, et une quarantaine de blessés.

L'expédition était sous les ordres du chef d'escadron de Salles, gendre de M. le maréchal gouverneur. Le général baron de Galbois, qui devait partir de Constantine, pour arriver à Gigelli en même temps que les troupes de débarquement, n'avait pas encore paru au départ du courrier. On pense qu'il aura été arrêté dans sa route par les Kabyles des montagnes, en grand nombre de ce côté.

Pendant que les troupes de débarquement se dirigeaient sur Gigelli, 600 hommes partis de Philippeville se portaient sur Colto, dans l'intention d'opérer de ce côté une diversion utile. On est sans nouvelles sur le mouvement de ces troupes, sur le compte desquelles on ne saurait, du reste, avoir aucune inquiétude, de même que sur la colonne du général Galbois. (Messager.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

(Dépêche télégraphique.)

Bayonne, 26 mai 1859, 10 heures 1/2.

Le général commandant la 20^e division à M. le ministre de la guerre.

Espartero s'est emparé d'Orduna le 22; les carlistes ont abandonné Balmaséda et Arcinioga.

La Quotidienne accompagne cette dépêche des réflexions suivantes :

« Cette nouvelle, si elle se confirmait, serait défavorable à la cause du roi, car Orduna se trouve sur la limite de la Biscaye et de l'Alava et sur la route de Bilbao à Vittoria. Une des lignes les plus importantes qu'aient pu établir les carlistes se trouverait ainsi coupée par les christinos.

» Nous attendrons les bulletins du quartier royal pour apprécier un événement qui, nous ne le dissimulons pas, ressemble, au premier aperçu, à un grave échec. »

BELGIQUE. — Bruxelles, le 23 mai.

Il y a eu hier un grand dîner à la cour.

— Demain mercredi, il y aura une soirée au palais du roi, à Bruxelles.

— Le duc de Saxe-Cobourg, frère du roi, accompagné de sa famille, quittera cette résidence à la fin de la semaine, se rendant à Londres.

— Hier dans la soirée, un courrier de cabinet britannique, venant de Londres, a traversé Bruxelles, se rendant à Constantinople par l'Allemagne.

— Nous n'avons pas encore vu annoncer que M. le baron de Behr, notre ministre plénipotentiaire, près du sultan, eût quitté Londres, pour se rendre à son poste. Les circonstances sont de nature à presser son départ.

— M. Mary, notre chargé d'affaires en Grèce, a également pris la voie de Londres, pour aller à Athènes; s'il n'est pas encore parti, le gouvernement doit lui expédier des ordres pour qu'il le fasse sur le champ. Car, si la guerre éclatait en Orient, jamais le commerce maritime n'aurait eu plus besoin de la présence de nos agens diplomatiques. Dans le mois dernier plusieurs navires ont quitté le port d'Anvers, allant à Constantinople, Alexandrie, etc., une protection directe et officielle peut leur devenir indispensable d'un instant à l'autre.

— Le Moniteur publie deux lois, dont l'une accorde un crédit de fr. 43,189 69 au département de la guerre pour liquider

Feuilleton.

L'IS AILES D'ICARE.

III.

(Suite.— Voir nos numéros des 27 et 28 mai.)

Quinze jours après, dans l'intérieur d'une diligence arrivant à Paris, se montrait curieuse et rayonnante la tête d'un homme coiffé d'un feutre jaune, qui tint le nez à la portière depuis la barrière de Fontainebleau jusqu'à la cour des messageries. Cette tête était celle de Victor Deslandes dont les yeux parcouraient avec avidité le tableau bruyant offert à leurs regards, tandis que ses poumons, énergiquement dilatés, trouvaient aux gaz douteux de l'atmosphère parisienne la pureté balsamique des brises d'Ifères ou de Castel Gandolfo.

Lorsque la voiture fut arrivée à sa destination, le substitut sauta sur le pavé, en dédaignant le marche pied, de l'air dont Christophe Colomb dut s'élever sur le rivage du Nouveau-Monde. Cédant aux persécutions d'un de ces industriels qui guettent à la descente de diligence les voyageurs inexpérimentés, il se laissa conduire dans un hôtel fort mal garni, nonobstant la promesse de l'enseigne; là, sans faire aucune observation sur le bouge obscur où il se vit installé, moyennant 3 fr. par jour, sans demander à déjeuner, car l'impatience lui ôtait l'appétit, il changea ses habits de voyage contre un costume aussi solennel que s'il eût voulu se présenter chez le garde-des-sceaux, son chef suprême, puis il envoya chercher un fiacre. Sa première visite fut pour le correspondant du notaire de M. de Loiselay; il reçut le montant de sa lettre de change, serra dans son portefeuille vingt billets de banque, semailles de la fortune future et remonta aussitôt dans la voiture de louage, en criant au cocher d'une voix sonore : — rue Godot-Mauroy, n. 15.

— Le sire de Gustan ne s'attend guères à ma visite, se dit-il alors; qui sait quel changement auront fait subir à son caractère et à ses manières dix-huit mois de séjour dans la capitale? Peut-être à la vue d'un ami de province, d'un simple bourgeois comme lui-même l'était hier, va-t-il trancher du due et pair! Mais qu'il ne croie pas m'éblouir avec ses chevaux et ses né-

gres; quand on a vingt mille francs dans sa poche on ne se laisse imposer par aucune espèce d'étalage.

En se révoltant d'avance contre toute affection de supériorité, que se pourrait permettre son ami, Deslandes subsistait encore à son insu l'influence du prestige dont le premier s'était insensiblement entouré depuis leur séparation.

Dans ses lettres au substitut, Gustave Blondeau, présentement Gustave de Gustan, avait tant fréquenté de grands personnages, tant mis de laquais à la porte tant séduit de marquises, tant crevé de chevaux; il avait donné de si succulents diners, fait de si bonnes affaires à la Bourse, obtenu, en tout genre, de succès si étourdissants; enfin il était sorti victorieux d'un si grand nombre de duels, que peu à peu le jeune magistrat avait senti se changer en une considération mêlée d'envie la familière amitié qui le liait naguères à son correspondant. En face d'un pareil Amilear il doutait de son propre mérite. Cette conscience de son infériorité relative s'accrut à l'aspect de la maison élégante où demeurait Blondeau; il s'arrêta un instant sur le palier du troisième étage, en face de la porte que lui avait désignée le concierge.

— Il est logé un peu haut, se dit-il, en essayant sur un paillasson les semelles de ses bottes; mais à Paris les maisons sont des tours de Babel; celle-ci a l'air d'un palais... Bah! après tout, il me doit mille écus! et sur cette réflexion il tira le cordon de la sonnette plus discrètement que ne fait d'ordinaire un créancier.

Après une attente assez longue, la porte fut entrebâillée plutôt qu'ouverte, non par un laquais blanc ou noir, ainsi que Deslandes s'y attendait, mais par une vieille femme près de qui la gouvernante qu'il avait laissée à D** eût paru fraîche et appétissante. Cette cousine de Mme. Gibou avait pour attribut un petit balai veuf d'une partie de ses plumes, qu'elle serrait d'une main crochue, comme si elle se fût préparée à en faire une arme défensive; au lieu de livrer passage, elle examina le substitut avec défiance et lui répondit aigrement :

— Il n'y a personne.

A l'air de la vieille, Deslandes devina qu'elle mentait.

— Portez cela à votre maître, reprit-il, en tirant de sa poche un billet de visite; nous sommes amis intimes et je suis sûr qu'il sera visible pour moi.

La matrone épela les mots gravés sur la carte, reporta son œil louché sur le magistrat et parut hésiter; se décidant enfin, elle hochait la tête d'un air qui semblait dire: adieu que pourrai! et rentra dans l'intérieur de l'appartement. Deslandes la suivit en examinant au passage le sanctuaire de l'amitié, où grâce à son insistance il se voyait introduit. La première pièce qu'il traversa était petite et tendue en étoffe, luxe inusité dans une antichambre. Le salon qui suivait offrait une profusion de dorures dont aurait pu s'enorgueillir un café des boulevards; rideaux, portières, tapis, tentures, répondaient à ce faste et éblouissaient les yeux par un harnage de couleurs vives et tranchantes dont l'éclat excluait l'harmonie. Dans les moindres accessoires se trahissait cet envie de briller à tout prix qui saurait toujours le fond à la forme. Cet ameublement somptueux au premier aspect, avait, il faut le dire, ses côtés faibles qu'eût promptement découverts un regard expérimenté: les sièges étaient rembourrés de foie, plus que de crin; les tableaux, magnifiquement encadrés, auraient déshonoré un cabaret en lui servant d'enseigne; le lustre était de bois, le damas de coton, le tapis de moquette; les vases de la Chine sortaient d'une manufacture de carton pierre, et sur les étagères placées dans les encoignures, le papier mâché régnait également sous les apparences du marbre et du bronze.

Mais, pour faire ces remarques d'abord, il fallait être observateur de profession, tapissier ou commissaire priseur. Dans son examen rapide, Victor Deslandes prit donc au sérieux le luxe dont il était témoin, et il lui compara involontairement la modestie surannée de son propre mobilier.

— Il est logé comme un prince, pensa-t-il en se mordant les lèvres.

La vieille venait de se glisser comme une couleuvre, sous une portière en tapisserie. Le substitut pressa le pas et arriva presque aussitôt qu'elle à l'entrée d'une troisième chambre qui offrait, avec celles qu'il venait de traverser, le contraste le plus étrange et le plus inattendu. Dans un coin un lit sans rideaux, un lambeau de toile, nappe dans ses beaux jours, cloué contre la fenêtre qui, sans cet artifice, eût ressemblé au lit; quelques chaises de paille plus ou moins disloquées, des hardes éparses sur le parquet ou accrochées le long des murs que recouvrait un papier sale et enfumé; tel était l'aspect de cette chambre au seuil de laquelle expirait le luxe et se dressait un désordre sordide; car semblable au monstre à la tête

des créances arriérées, et l'autre autorise un transfert de 370,000 fr., au budget du même département.

Nous croyons pouvoir déclarer erronés de tous points, les renseignements publiés par un journal de Gand, sur l'acquisition du domaine de Winendaele. (Commerce belge.)

A l'audience de ce jour de la cour d'assises, les débats ont été terminés après les répliques respectives de M. l'avocat-général de Bavay, de M. de Lezaak pour Bartels, et de M. Braas pour Kats. Cent vingt-quatre questions ont été posées au jury : cinquante-deux à l'égard de Bartels, et soixante-onze à l'égard de Kats. Le jury s'est retiré dans la chambre des délibérations à une heure et un quart de relevée.

Il est rentré à trois heures et demie. Son chef a fait connaître le résultat de ses opérations. La réponse a été négative sur les 124 questions qui lui avaient été posées. En conséquence, MM. Bartels et Kats ont été acquittés et mis sur-le-champ en liberté.

La décision du jury a été, dit-on, rendue à l'unanimité.

Le sénat s'est réuni aujourd'hui à midi 1/2.

M. le baron de Mooreghem a donné lecture à la chambre d'un rapport sur les projets de loi relatif aux canaux de Charleroi et de Gand à Terneuzen et conclut à l'adoption du projet de loi.

L'honorable orateur a fait ensuite un autre rapport sur le projet de loi relatif au service du pilotage et conclut également à l'adoption du projet de loi.

Le sénat a repris la discussion du projet de loi relatif au péage de l'Escaut.

M. Cassiers a proposé un sous amendement à l'amendement de M. Dumont-Dumortier, qui a été combattu par M. le ministre de l'intérieur.

Une longue discussion s'est engagée sur ce projet, MM. Le-fevre-Meurét, le comte de Renesse, le baron de Mooreghem, Dumont-Dumortier, ont parlé contre le projet; MM. baron Deman, baron Dubois, comte d'Arshot, comte de Quarré et les ministres de l'intérieur et des finances, ont combattu les amendements.

La discussion générale a été close et celle des articles renvoyée à demain.

Le sénat a adopté par 25 voix contre 3, le projet de loi relatif à la division administrative du Limbourg.

L'ordre du jour appelait en dernier lieu la discussion du projet de loi relatif à l'élection d'un sénateur par les districts de Tongres et de Maeseyk. MM. Van Muysen et d'Ansembourg ont combattu le projet de loi comme inconstitutionnel. Ils ont soutenu que le mandat des sénateurs ayant encore quatre années de durée, il n'était au pouvoir de personne de le leur retirer. M. le ministre de l'intérieur a répondu que les mandats ayant cessé d'appartenir à la Belgique, le mandat ne pouvait plus exister.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

Bruxelles, le 27 mai. — (5 heures.) — Toujours même stagnation à la bourse; chacun veut pouvoir juger les nouveaux événements politiques qui se préparent avant de rentrer dans les affaires. On ne met pas en doute que les gouvernements ne reculeront devant aucun effort pour maintenir la paix; mais, placés loin du théâtre des complications, leur prévoyance ne pourra s'étendre à tout. L'Orient a la vogue et c'est à peine si les progrès de la cause de Christine fixent l'attention des spéculateurs.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 A., 5 p. c. 104 1/2 P., 4 p. c. 92 P., 5 p. c. 71 5/8 P., Société Générale titres en nom 11 7/4, certificats au porteur émission de Paris 1645 A., Société de Mutualité 1055 7/5 (105 5/8) P., Banque de Belgique 785 (78 1/2) A., Canal de la Sambre à l'Oise 990 (99) P., Société Nationale 1000 (100) P.

L'actif espagnol était en faveur, coté 18 5/4 A., on ferme 18 7/8, avec assez d'affaires.

Amers, deux heures 5/4. — par voie télégraphique. — Ardois 18 5/4, absolument sans affaires.

LIÈGE, LE 29 MAI.

DES FORTERESSES.

RÉPONSE A L'OBSERVATEUR.

Un journal de Bruxelles, le *Fanal*, exprimait, il y a quelques jours, le regret d'avoir vu soulever la question de la démolition des forteresses, dans le moment actuel. Nous partageons ce regret. Nous eussions désiré que l'on eût ajourné, à une autre époque, toute discussion sur cette matière. Mais ce n'est pas nous qui l'avons soulevée. Nous avons seulement saisi l'occasion que nous offraient d'autres journaux du pays, qui ont cru devoir réfuter un article de la *Gazette d'Augsbourg*, pour dire ce que nous pensions sur cette question, à laquelle, selon nous, on cherchait à donner des proportions beaucoup trop vastes.

C'est pour la ramener à sa véritable valeur que nous avons combattu les objections l'*Observateur*. Mais nous n'avons achevé

notre tâche qu'en partie. Nous allons la terminer aujourd'hui, et après cela, nous laisserons paisiblement sommeiller cette question dans les cartons de la diplomatie.

Nous avons dit que la neutralité, telle qu'elle nous est garantie par le traité du 19 avril, est un bienfait pour le pays. Un bienfait, répond l'*Observateur*, dites donc une absurdité, une impossibilité! En fait, c'est possible, mais en droit c'est différent! N'est-ce pas effet une véritable garantie morale pour la Belgique que la faculté de pouvoir invoquer, contre les puissances, un traité par lequel elles se sont volontairement engagées à respecter notre territoire, dans les contestations qui pourraient s'élever entre elles, et à ne jamais nous contraindre à prendre les armes pour la défense des principes qu'elles voudraient faire prévaloir, soit chez elles, soit chez leurs voisins? La déclaration de neutralité ne forme-t-elle pas le complément de la reconnaissance de notre nationalité, en ce sens qu'elle crée, en faveur de notre indépendance, un nouveau titre qu'on ne pourrait méconnaître sans déchirer le traité tout entier? Nous le croyons. Les garanties matérielles ne sont pas toujours les plus puissantes. Les droits légalement reconnus et consacrés exercent aussi quelque influence, dans les relations internationales, et cette influence augmentera à mesure que les peuples comprendront mieux les intérêts. Nous vivons à une époque où, malgré les ferments de discorde répandus autour de nous, les tendances pacifiques acquièrent chaque jour plus de force. Il ne faut donc pas traiter si légèrement les garanties qui résultent de ces tendances mêmes, surtout quand elles trouvent leur consécration dans le droit Européen, tel que la diplomatie vient de l'établir.

Nous ne pouvons pas être neutres, et nous ne le serons jamais, dit l'*Observateur*, parce qu'un des principaux objets d'une guerre générale sera toujours la possession de la Belgique. Ceci ne nous paraît pas démontré; mais admettons qu'il en soit ainsi, et demandons-nous alors quelle est la puissance la plus intéressée à la possession de la Belgique? Evidemment c'est la France. C'est aussi le seul peuple qui rêve la possession de notre pays. Eh bien, dans cette hypothèse, si la France redevient conquérante, notre neutralité, sans doute, ne nous préservera pas d'une invasion, au moins momentanée. Mais nos forteresses méridionales nous protégeront-elles mieux contre les dangers d'une occupation éventuelle? Pourrions-nous jamais nous défendre avec succès contre les armes de la France? Non, cela nous paraît impossible. Nous en avons dit les raisons et il est inutile les répéter ici. Chacun de nous d'ailleurs comprend cette impossibilité. A quoi donc peuvent nous servir des forteresses qui n'ont été élevées que contre la France, et dont nous ne saurions jamais lui disputer la conquête, avec quelques chances de succès, le jour où elle voudra s'en emparer par la force des armes?

Le *Politique*, dit l'*Observateur*, ne veut pas que notre pays forme un état militaire. Pardon, nous le voudrions de tout notre cœur; mais nous croyons que cela ne se peut pas. Nous croyons que la situation topographique de notre pays, la délimitation circonscrite de son territoire, le génie de ses habitants s'opposent à l'établissement d'un état militaire. Malgré cela, nous pensons, avec l'*Observateur*, que l'organi-tion de nos forces doit toujours être calculée de manière que tous les hommes en état de porter les armes puissent, au besoin, être appelés à la défense du territoire belge; mais cette organisation doit se renfermer dans les limites que la Hollande, de son côté, posera à l'organisation de son armée. La raison en est facile à saisir. C'est contre la Hollande seule que nous pouvons lutter avec avantage, en cas d'attaque, et comme il est possible que le roi Guillaume n'ait pas renoncé à toute arrière-pensée de restauration, il faut prendre nos mesures pour éviter, qu'à la faveur d'une conflagration générale, il ne rétablisse sa domination en Belgique. C'est sous ce point de vue, mais sous ce point de vue seulement, que la conservation des cadres d'une armée nombreuse, nous paraît nécessaire.

Par le même motif, nous voudrions que le gouvernement, au lieu de s'occuper de la mise en adjudication des travaux et des réparations à faire à nos forteresses du midi, portât son attention sur la frontière du Nord, et y élevât les ouvrages de défense nécessaires pour nous garantir d'une invasion de la Hollande.

Nous avons dit que les villes fortifiées gagneraient beaucoup à la démolition de leurs remparts. L'*Observateur* en convient, mais, nous répond-il, c'est l'intérêt de la majorité qu'il faut consulter, dans de pareilles questions. Cela est juste. Mais quand ces forteresses ne sauraient nous défendre contre les agressions de l'ennemi qu'elles menacent, quand nous sommes dans l'impossibilité de disputer la conquête à la France, du moment où elle voudra s'en emparer, quand elles doivent, par leur situation, attirer l'ennemi sur notre territoire, contribuer à y maintenir le théâtre de la guerre, prolonger, à notre détriment, des

hostilités sanglantes, l'intérêt de la majorité de la nation ne saurait être blessé si on démolissait les remparts de ces villes.

Si Maestricht n'avait pas été fortifié, avons-nous dit, elle appartenait aujourd'hui à la Belgique, et ses habitants n'auraient pas été obligés de supporter les calamités d'un état de siège qui s'est prolongé pendant neuf ans. En effet, réplique l'*Observateur*, si Maestricht n'avait pas été fortifié, nous l'aurions pris aisément en 1850. Mais par la même raison, les Hollandais l'auraient repris tout aussi aisément en 1851. Ceci est vrai. Mais l'auraient-ils gardé? Non; il en eût été de Maestricht comme de Hasselt, de Tirlemont, de Louvain, qui ont été repris également en 1851. Cependant ces villes ont été évacuées par les troupes hollandaises à la première sommation du cabinet français. Eh bien! il en aurait été de même de Maestricht, si elle n'avait pas été fortifiée.

Notre argument prouve, dit l'*Observateur*, qu'il est très-avantageux pour la Hollande d'avoir des forteresses; or, ce qui est vrai pour ce pays est également vrai pour le nôtre. Sans doute. Mais pour que l'avantage fût réel et que ces forteresses constituassent de véritables défenses pour nous, il faudrait qu'elles fussent élevées et établies sur notre frontière du Nord, et non sur notre frontière du Midi, où elles ne sauraient être d'aucune utilité pour nous.

L'*Observateur* termine son article en se plaignant du changement qu'il croit avoir découvert dans la marche et les opinions de notre journal. Avant la révolution, dit-il, le *Politique* était de feu devant les moindres abus; aujourd'hui il est de glace devant les actes les plus condamnables du pouvoir. Ainsi, en soutenant une opinion contraire à celle de l'*Observateur*, on est nécessairement partisan des abus du pouvoir! Mais l'*Observateur* a-t-il donc le monopole du bon sens, de la raison et du patriotisme? Ne saurait-on différer d'avis avec lui sans être taxé de versatilité et d'inconséquence? Que l'*Observateur* le sache bien : chaque fois que l'existence d'un abus nous sera démontrée, nous ne reculerons jamais devant la nécessité de le combattre; mais aussi quand on voudra transformer en abus un acte qui est loin d'y ressembler, nous aurons le courage de dire notre opinion, dussions-nous encourir les reproches les plus violents des organes de la presse qui ne pensent pas comme nous.

Dimanche, 26 de ce mois, vers cinq heures et demie après-midi, un garçon de 8 ans, qui circulait sur le mur d'eau du rivage de la Goffe, tomba dans la Meuse et disparut aussitôt en passant sous un bateau qui était amarré en cet endroit. Quand il revint à la surface, le sieur Jean Malaxhe, portefaix, demeurant rue sur le Moat, N° 794, marié et père de cinq enfants en bas-âge, lequel se trouvait à proximité, s'élança tout habillé du port dans la Meuse, où elle avait plus de 10 pieds de profondeur et parvint à la nage jusqu'au malheureux enfant qu'il saisit et ramena vivant.

Un pareil trait de courage mérite d'être signalé à la sollicitude de nos magistrats municipaux, pour que le sieur Malaxhe reçoive la récompense qu'il a si bien méritée.

Un omnibus qui passait avant-hier après-midi, rue St-Severin, a renversé un jeune homme qui a eu la jambe droite fracturée. Il paraît que cet individu ivre, ayant reconnu dans cette voiture une personne de sa famille, s'est imprudemment précipité contre les roues et a occasionné ainsi le malheur dont il a été victime. Il a été transporté à l'hôpital de Bavière.

On sait que depuis longtemps la régence a le projet de déplacer les échoppes des fripières et des brocanteuses de vieux souliers établies en ce moment près de l'église des Mineurs; ce plan allait être réalisé, un commencement d'exécution lui avait même été donné pour placer ces échoppes près de St-Denis (parallèlement à la rue de la Régence), mais les habitants de ces rues ayant adressé une réclamation pour la prière de surseoir à son exécution, les travaux ont été aussitôt suspendus.

On ne peut qu'approuver le conseil communal, qui a cru devoir revenir sur une mesure dont l'exécution aurait placé, dans une des rues les plus fréquentées, un genre d'étalage que les autres villes éloignent de leurs plus beaux quartiers.

On lit dans un journal de cette ville :

La 5me légion de la garde civique (quartier de l'Est) a été inspectée avant-hier par M. le colonel Hubart. On a remarqué avec satisfaction la propreté et la bonne tenue de cette légion. Peu de gardes manquaient à cette inspection; quelques-uns seulement n'étaient pas habillés.

Immédiatement après avoir passé dans les rangs, le colonel a pris le commandement et a fait exécuter quelques manœuvres de l'arme. L'ensemble et l'exactitude qu'on a remarqué dans ces exercices sont dignes d'éloges et feraient croire que chaque garde s'était exercé individuellement.

Je suis au régime le plus sévère : une tasse de lait te paraîtra sans doute un trop maigre régal...

— Du lait! c'est mon déjeuner habituel, reprit le substitut; mais le voyage m'a donné un appétit extraordinaire, et je sens que je ne reculerais pas devant une tranche de pâté ou de jambon.

— Tu n'es pas dégoûté! pensa l'homme au régime. — Je ne sais pas, dit-il tout haut, si l'on pourra te donner ce qu'il te faut. Voilà plusieurs jours que je suis à la diète, et je crains que ma marmite ne soit tout à fait renversée.

— Envoie un de tes domestiques me chercher n'importe quoi, chez le premier restaurateur venu : je sais qu'à Paris on a tout ce qu'on veut à la minute.

— Sans doute, tu as raison, répliqua Blondeau en se mordant la moustache. — Vous entendez Mme Tavernier, reprit-il d'une voix douce; voulez-vous bien aller chercher ce que monsieur désire.

La vieille, qui s'éloignait, revint sur ses pas, et passa la tête sous la portière; au lieu de répondre, elle regarda d'un air expressif le maître du logis, et glissa l'un sur l'autre, à plusieurs reprises, le pouce et l'index de la main droite. Cette indiscrète pantomime fit jaillir un éclair des yeux de Blondeau, qui pour empêcher qu'elle ne fût remarquée de son hôte, entra rapidement dans le salon; là changeant de physionomie, il passa un bras autour de la taille parabolique de la matrone, et l'entraîna vers l'antichambre.

— Je vous en supplie, ma chère dame Tavernier, lui dit-il en veloutant sa voix, rendez-moi ce petit service; vous ne vous en repentirez pas; tenez surtout de rapporter un déjeuner présentable, c'est très-important.

— Et de l'argent, grommela Mme. Tavernier; crédit est mort.

— C'est à votre bon cœur que je m'adresse, reprit le jeune homme avec un accent de plus en plus tendre; je suis sûr que vous ne voudriez pas me laisser ainsi dans l'embarras. Mon ami est immensément riche; il m'apporte l'argent que j'attends depuis quelques jours, vous savez? Aujourd'hui même votre petit compte sera soldé, y compris ce que vous allez y ajouter.

— S'il est si riche, qu'il paye le déjeuner, observa la vieille.

— Chez moi! y pensez-vous? Ce serait me déshonorer!

— Dam! quand on n'a pas d'argent, il ne faut pas être si fier. Savez-vous que ça fait déjà vingt-sept francs que vous me devez?

— Vingt-sept francs, une tranche de pâté et une aile de poulet, feront cinquante francs que je vous payerai avant deux heures.

— Vous pouvez vous vanter d'être un fameux enjoleur, répondit Mme. Tavernier, humanisée déjà par les manières aimables du jeune homme, et tout à fait attendrie par l'appât du bénéfice. — Allons, ne vous tourmentez pas; on va chercher ce qu'il faut.

La vieille prit son cabas et sortit. Rassuré par ce premier succès, Blondeau rentra dans la chambre où l'attendait le voyageur.

— Tu as vraiment une salle à manger originale, lui dit celui-ci qui avait examiné avec surprise le délabrement de la pièce où il se trouvait. — Après avoir traversé ton magnifique salon, qui s'attendrait à trouver un pareil capharnaüm?

— Véritable capharnaüm, répondit le maître du logis en affectant de sourire; voici le mot de cette énigme : je change de logement, et l'on a déjà dédoublé et dédoublé cette chambre qui se trouve réduite à sa nudité primitive, laquelle j'en conviens n'est pas brillante.

— Tu démenages souvent, observa le substitut, qui, sans s'en douter touchait une des plaies de son hôte.

— Je suis ici un peu à l'étroit, et puis je me rapproche du faubourg Saint-Germain, où j'ai beaucoup de relations, mes domestiques sont occupés dans mon nouvel appartement, et c'est pour cela que tu me trouves livré aux soins de cette vieille bohémienne qui m'a servi déjà de garde, et dont tu voudras bien agréer le service pour aujourd'hui.

— Tu as donc été malade, mon gargon? en effet je te trouve pâle et maigri. Qu'as-tu donc pour qu'on t'ait prescrit un régime si sévère?

— Une gastrite, répondit Blondeau, en accusant son estomac pour sauver l'honneur de sa bourse. — Mais laissons là ma santé; dis-moi quel heureux hasard t'amène à Paris?

— Ce n'est point un hasard, répondit le substitut, c'est une résolution conçue depuis long-temps, mûrement méditée, et à laquelle tu n'es pas étranger.

— Moi?

— Toi-même. Le séjour de D*** est assommant en réalité, et la vie brillante que tu mènes ici me le faisait paraître insupportable. Les lauriers de Miltiade empêchaient Thémistocle de dormir. N'y tenant plus, j'ai tranché dans le vif.

de femme et à queue de poisson dont parle Horace, l'appartement de l'homme qui venait Deslandes commençait en palais et finissait en taudis : ordonnance commune à plus d'un intérieur parisien, où règnent fraternellement la vanité et la misère!

Au milieu de ce galeas sans cheminée, devant une table boiteuse sur laquelle on apercevait un bol ébréché, un morceau de pain et une cueiller en fer, un jeune homme vêtu d'une splendide robe de chambre de flanelle rouge déjeunait solitairement, si toutefois il est permis d'honorer du nom de déjeuner quelques croûtes trempées dans du lait sans sucre. Blondeau de Gustan, c'était lui-même, était petit, mince et blond; ses traits fins et réguliers offraient déjà la félicité qu'imprime à la physionomie une vie laborieusement dévouée. Un pli permanent creusé entre les sourcils, donnait à son front une expression soucieuse; ses yeux, dont le regard était rapide et souvent insaisissable, paraissent devoir à la fièvre leur éclat, de temps en temps éclipsés par une expression morne et apathique; dans les moindres linéaments de son visage, pâle et amaigri, se traînaient les poignantes sollicitudes d'une existence éprouvée par des luttes journalières; son sourire même était moqueur ou triste, jamais franc. En ce moment, ses cheveux qu'il portait longs et bouclés selon la mode, se trouvaient violemment défrisés comme si des doigts convulsifs eussent bouleversé sans pitié l'ouvrage du coiffeur.

En apercevant derrière le chef branlant de la vieille, la figure du substitut qui lui souriait, Blondeau se dressa d'un bond, comme un léopard surpris dans son antre. Jeter sa serviette sur la table de manière à cacher le maigre aspect de son repas foudroyer du regard la matrone qui avait laissé violer sa consigne, se précipiter à la rencontre de son ami, le serrer dans ses bras et tout en l'embrassant le repousser dans le salon, fut pour lui l'affaire d'une seconde. Deslandes répondit par une étreinte cordiale à cette véhémence accolade, mais au lieu d'obéir à l'impulsion qui lui était imprimée, il fit ferme sur le seuil de la porte.

— Non, pardieu! dit-il, restons ici. Le lieu me convient et j'arrive à propos, car dans mon empressement à venir te voir j'ai oublié de déjeuner; rassieds-toi, je vais te tenir compagnie.

Blondeau fut tenté d'étouffer son ami dans ses bras pour le délivrer de cet appétit intempestif; mais un pareil expédient étant impraticable, il s'efforça de faire bonne contenance.

— Tu as mal choisi ton amphitryon, répondit-il. Depuis quelque temps

Ensuite les deux bataillons se sont rompus par pelotons pour exécuter différentes marches qui ont été effectuées avec calme et précision. MM. les officiers, sous-officiers et caporaux ont rempli très convenablement leurs fonctions.

A la séance du conseil communal de Verviers, M. le bourgmestre a fait un rapport verbal au conseil sur les démarches que la députation a été chargée de faire auprès du ministre des travaux publics à Bruxelles, dans le but de provoquer la prompte exécution du chemin de fer de Liège à Verviers et à la frontière prussienne.

En voici le résumé : La députation, parfaitement accueillie par M. Nothomb, lui a d'abord exposé l'urgence des travaux qui doivent nous mettre en rapport avec tout le pays, au moyen du chemin de fer ; elle a ensuite insisté sur la nécessité d'établir la station au centre de la ville, et afin d'y engager le gouvernement, elle a fait, conformément à ses instructions, l'offre des bâtiments et de la prairie du collégé qui représentent une valeur de 200 mille fr.

La députation a aussi fait valoir les besoins de notre industrie qui consomme deux millions de houille par an, et à laquelle la route en fer apporterait quelque allègement. M. le ministre parut frappé de cette circonstance.

Ce haut fonctionnaire a déclaré à la députation qu'il ferait tous ses efforts pour activer les travaux de la section du chemin de fer de Liège à Verviers, que la difficulté de ces travaux et la nécessité d'étudier mûrement cette ligne avaient seules causé le retard dont on se plaignait ; que, dans quinze jours, la section de la Meuse à Chaudfontaine et une autre section du côté de la Prusse, seraient mises en adjudication. (Ceci semblerait indiquer que deux stations seraient placées l'une à l'est, l'autre à l'ouest de Verviers.)

Après avoir pris congé du ministre, la députation s'est rendue chez M. Teichmann, ingénieur-directeur du chemin de fer. Ce fonctionnaire a réitéré à la députation l'assurance que venait de lui donner le ministre. M. Teichmann a ajouté qu'on avait du remanier les plans présentés par M. Simons, et que ce nouveau travail était sur le point d'être achevé.

Le ministre et M. Teichmann ont promis à la députation qu'ils auraient soin d'informer l'administration communale, du moment où l'on mettrait la première main aux travaux.

On lit dans le Précurseur d'Anvers : Nous avons le plaisir d'annoncer au commerce de la Belgique que nous ne tarderons pas à voir se réaliser un projet dont nous avons toujours appelé la réussite de tous nos vœux. Nous voulons parler d'une nouvelle compagnie de Bateaux à Vapeur ; elle exploitera la ligne d'Anvers et de New-York, le capital nécessaire pour constituer la société est déjà plus que suffisant ; Londres, Cologne, Basle, Genève et New-York sont les villes qui apporteront la plus forte partie des capitaux qui entreront dans cette belle entreprise. L'agent de cette société pour la ville d'Anvers, M. Carl. Durn, doit se trouver dans nos murs, ou du moins il y était la semaine dernière.

Nous apprenons que le roi, par arrêté du 17 de ce mois, a nommé M. le général Magnan, qui rentre en France, commandeur de l'ordre Léopold, pour le zèle et le dévouement dont il a donné des preuves au service de la Belgique. (Indépen.)

On lit dans le Messager de Gand : Trois de nos manufactures de coton ont cessé de travailler depuis hier, et l'on parle d'une quatrième dont le chef veut également suspendre ou restreindre ses travaux, à moins que d'ici à mardi ses ouvriers n'aient consenti à une diminution de salaire. Cette détermination a causé de la fermentation parmi les ouvriers renvoyés et les membres de leurs familles ; hier déjà des attroupements ont commencé à se former dans les rues et des menaces peu rassurantes pour nos fabricans, fort innocens du mal, sans doute, se sont fait entendre.

On écrit de Cologne, 15 mai : « D'après le procès-verbal de la seconde assemblée générale de la compagnie rhénane des chemins de fer, qui a eu lieu à Aix-la-Chapelle le 6 mai, et qu'on vient de livrer à l'impression, la direction a jugé utile, de commencer d'abord la construction du chemin de fer de la section d'Aix-la-Chapelle à Cologne, et de ne commencer sur celle d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge que les travaux qui rencontrent de grandes difficultés, et exigent beaucoup de temps avant d'être achevés. Le motif est que le capital employé à ouvrir la première de ces sections ne peut être productif que lorsque du côté de la Belgique la section d'Ans à la frontière de Prusse sera terminée. Sur cette première section, qui s'étend à environ 9 milles et 1/4, on a déjà entièrement nivellé une étendue de 3 milles, et les rails y sont provisoirement placés.

— Tu as donné ta démission ? — Pas encore, mais cela ne tardera pas ; en attendant, j'ai pris un congé dont je profite pour venir tâter le terrain où je veux manœuvrer désormais. Je pense qu'au soleil de Paris il y a place pour tous les gens déterminés à réussir et moi aussi.

Blondeau dissimula sous ses moustaches un sourire où perçait l'ironique pitié qu'inspire la présomption à l'expérience.

— Ainsi, dit-il, tu viens faire fortune ? — L'expression dont tu te sers manque de justesse, répliqua le substitut dont l'amour-propre était fort irritable, je ne suis pas un prolétaire pour avoir besoin de faire fortune. J'ai une place honorable, un patrimoine suffisant ; et j'aurais lieu d'être content de ma position, si l'activité de mon esprit ne me poussait vers une sphère plus large et plus haute que celle où je vis.

Entre nous, je me crois fait pour être à vingt-sept ans quelque chose de mieux qu'un substitut de première instance. Mon voyage a donc un but très sérieux ; ne crois pas que j'aigisse à l'étourdie et que je me dissimule les obstacles qui m'attendent ici. Je sais fort bien que pour réussir... — Pour réussir, interrompit Blondeau, il ne faut qu'une petite chose : des protecteurs ou de l'argent.

— Des protecteurs ? j'en aurai ; de l'argent ? j'en ai.

Le jeune magistrat prit son portefeuille et en tira d'abord une lettre scellée d'un large cachet à armoiries.

— Connais-tu ce nom là ? dit-il.

— A madame Piard, née de Loiselay, lui Blondeau sur l'adresse ; diantre ! voilà, en effet, une excellente protection, Mme. Piard est une de nos femmes politiques les plus en crédit ; si elle se charge de ton avancement, tu iras loin.

— Et maintenant, connais-tu ceci ? reprit Deslandes en secouant sous les yeux de son ami les vingt billets de banque qu'il venait de recevoir.

A la vue de ces magiques carrés de papier, Blondeau frissonna comme fait à l'odeur du sang un animal carnassier ; la pupille de ses yeux se dilata, un sourire convulsif contracta ses lèvres, et sa main saisit les billets par un mouvement d'avidité irrésistible.

— Vingt mille francs, dit-il d'une voix émue après les avoir comptés.

— Vingt mille francs, répéta le substitut ; crois-tu qu'il y ait là de quoi enlever la partie ?

La section de Sicherheitshafen à Cologne par Mungersdorf, qui a une étendue d'un mille, est entièrement achevée, et on en fait déjà l'essai avec des locomotives. Quant à la partie achevée de Cologne à Mungersdorf, on n'a pas encore pu écarter les obstacles élevés par l'autorité militaire et qui empêchent qu'on fasse définitivement usage de cette route dans la partie située dans le rayon stratégique extérieur de la forteresse. Cette autorité alléguant, dit-on, le danger qu'offre les étincelles qui s'échapperaient des locomotives dans le voisinage des magasins à poudre.

On écrit de Berlin, 18 mai :

Un ordre de cabinet réduit à 8000 hommes tous les bataillons du 7^e et 8^e corps d'armée le 1^{er} bataillon du 50^e et le bataillon des fusiliers du 20^e vont rentrer dans leurs garnisons du Luxembourg, Trèves et Coblenze. Le 40^e régiment d'infanterie reste entier jusqu'à ce que le 38^e régiment ait envoyé un bataillon à Mayence. L'artillerie va aussi être réduite, cependant les compagnies à cheval conserveront huit batteries, et les compagnies à pied six.

On apprend qu'il a été offert à l'archevêque de Posen de prendre sa résidence dans ses propres terres ou dans une terre d'une famille de ses amis, sous condition qu'il engageât sa parole d'honneur de ne pas se conduire en archevêque et de ne pas rentrer clandestinement dans son diocèse.

Il paraît qu'il lui serait offert à cet effet un asyle en Silésie, mais M. Dunin veut être conséquent, sans protester contre le pouvoir temporaire et sans non plus reconnaître son droit, il persiste dans une obéissance passive. (M. de Franconié.)

— La comète de Vièle, à période de six ans et neuf mois, doit reparaitre cette année et croiser l'écliptique le 15 juillet prochain. Cette comète est télescopique et ne peut se voir à vue simple. C'est la même qui, en 1852, dans la nuit du 29 octobre, devait, disait-on, se choquer avec notre globe terrestre et jeter la perturbation dans sa marche, si toutefois elle n'allait pas causer sa ruine entière.

En 1826, cette comète passa à 55.000 lieues de nous, ce qui est un peu plus de la moitié de la distance de la terre à la lune, sans que son passage ait eu la moindre influence sur notre globe.

L'atmosphère ou la nébulosité de cette petite comète est très limitée : elle n'a qu'une étendue de 40 minutes, ou les deux tiers d'un degré.

Cette comète invisible, et qui n'est qu'une espèce de pygmée parmi les autres comètes, est cependant et sera encore longtemps encore la terreur de la Terre. La moindre perturbation dans sa marche suffira pour la jeter dans notre atmosphère, et même, en suivant régulièrement son cours, elle doit un jour se rencontrer avec notre globe, et Dieu seul sait alors ce qui arrivera ! Ce sinistre des deux globes célestes, qui seront sans doute détruits l'un et l'autre par le fait de leur rencontre, arrivera, selon les calculs les plus rigides, en 4459, c'est à dire dans deux mille cinq cents ans.

— LE DIMANCHE EN ANGLETERRE. — L'autre jour M. Borcham, boulanger d'Albion-place, était assigné devant les magistrats du bureau de police d'Hatton-Garden, par un constable d'Istington, sous la prévention d'avoir vendu pour douze sous de bûche le saint jour du seigneur.

M. Burrel, s'adressant au prévenu, dès qu'il a décliné son nom et sa qualité. — Eh bien ! monsieur, qu'avez vous à dire pour votre défense ?

M. Borcham. — Je ne vends que des comestibles, et l'acte du parlement m'autorise à ouvrir ma boutique le dimanche.

M. Burrel. — Vous vous trompez, monsieur.

M. Borcham. — Je vends du pain aux personnes qui en ont besoin... la loi peut-elle me le défendre ?

M. Burrel. Certainement, monsieur, j'achète toujours mon pain le samedi soir... que chacun fasse comme moi.

M. Borcham. Vous oubliez donc, monsieur, qu'il y a une foule de malheureux qui, le samedi soir, n'ont pas de quoi acheter leur pain du dimanche ?

M. Burrel. Le tribunal vous ordonne de vous taire et vous condamne à 5 shillings d'amende et aux dépens.

Ont été condamnés le même jour, à la même peine, un pâtisseries pour avoir vendu des gâteaux à des enfants, un épicier pour avoir vendu de l'huile et du savon à une vieille femme dont le fils avait été brûlé, un épicier pour avoir vendu un paquet de poivre de la valeur de deux sous, etc. Toutes ces poursuites étaient intentées à l'instigation des autorités des paroisses.

GARDE CIVIQUE. — Élections du 28 mai.

1^{re} compagnie, 1^{er} bataillon, 1^{re} légion. — MM. Th. Luze, Jn. Tous. Listray et Gme. Lhoest sont nommés sergens. — M. Ch. Chokier est élu fourrier. — MM. Delbouille, Galand, Bernimoulin et Delexhy, sont nommés caporaux.

— L'enjeu est suffisant, répartit le Parisien qui s'efforçait de paraître calme ; mais le succès dépend surtout de l'habileté du joueur.

— Je compte sur ton expérience pour me guider, dit Deslandes avec bonhomie.

Mme. Tavernier qui entra dans la chambre en ce moment s'arrêta pétrifiée devant la liasse de billets de banque avec laquelle Blondeau s'élevait le visage ; si grands furent son trouble et son ébahissement, qu'elle laissa tomber son cabas, et fut contrainte de s'appuyer elle-même contre la chambranle de la porte. Ces symptômes de faiblesse firent bientôt place à une activité pétulante, qui rendaient fabuleuses les rides gravées au front de la matrone ; en deux tours de main elle eut appréché le couvert et servi sur la table les provisions dont elle était chargée ; elle resortit alors, et descendit rapidement l'escalier, sans toucher la rampe.

— En voilà un d'événement, se dit-elle alors en marchant de son meilleur pas vers un magasin de comestible situé non loin de là ? Ce cher M. Gustan qui depuis trois jours ne mange que du pain et du lait, que ça me fendait le cœur, et qui maintenant se donne de l'air avec des billets de banque de quoi remplir un traversin ! Etait-il pâle en les regardant ! Dam ! ça a dû le remuer. Moi-même je me sens toute chose. J'aurais fait un joli coup de ne pas laisser entrer cet honnête monsieur en habit noir ; en voilà un qui a l'air comme il faut ! Plus souvent qu'il n'aura que du jambon pour déjeuner, et que je lui laisserai boire de l'eau, ce cher homme !

Quelques instans après, Mme. Tavernier entra le sourire sur les lèvres, dans la chambre où étaient les deux amis, et plaça triomphalement sur la table un poulet froid, une terrine de foie de Strasbourg, des fruits, et quelques menues friandises, le tout flanqué de deux bouteilles de vin à cachet rouge.

— Vous m'en direz des nouvelles, murmura-t-elle à l'oreille du maître du logis.

A la vue de ce renfort inattendu qui rendait le déjeuner fort présentable, Blondeau reprit tout son aplomb.

— Tu m'excuseras, dit-il d'un ton dégagé, si je te fais manger dans du fer ; toute mon argenterie est chez le graveur et il n'y a pas une seule fourchette présentable.

— Tu fais graver tes armes, répondit Deslandes avec un sourire railleur, qui manqua son effet, car l'amphitruon affamé par le jeûne qu'il avait subi

2^{me} compagnie, 1^{er} bataillon, 1^{re} légion. — M. Reul, Mathieu Gérard, est élu sous-lieutenant. — MM. Lagasse, André, et Wéry, Lambert, sont nommés sergens. — MM. de Montagu, Desoer Jacques, Beckers, juge, et Rigo sont élus caporaux.

3^{me} compagnie, 1^{er} bataillon, 1^{re} légion. — M. Nicolas Gelée est nommé fourrier. — MM. Hubert Evard, Charles Nicolay et Gérard Cap, sont élus caporaux.

4^{me} compagnie, 1^{er} bataillon, 1^{re} légion. — MM. Michel Bredel et François Mousnier, sont nommés sergens.

MM. Louis Fanaigue et Bailleux fils, sont élus caporaux.

THÉÂTRE. — L'abondance des matières nous a empêché de parler en détail de la représentation d'avant-hier : Norma y a été admirable comme toujours et a reçu une nouvelle ovation. La salle était comble.

La 1^{re} représentation de la troupe allemande à Anvers est fixée et annoncée pour dimanche ; avant son départ elle nous donnera encore deux représentations : Jeudi elle jouera Tancrède qui a été redemandé, et vendredi au bénéfice de Mme. Heinefetter la Somnambule, opéra de Bellini dont on dit beaucoup de bien. Nous donnerons la veille de la représentation l'analyse de la Somnambule, comme nous avons donné dans le numéro de samedi celle de Tancrède.

Mme. Saint-Ange, a été accueillie par des sifflets à Lyon. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la Revue et Gazette des Théâtres, sous la date du 18 mai :

« Hier on a joué ou plutôt on a sifflé pendant qu'on essayait Robert-le-Diable. Il est impossible de se faire une idée de ce vacarme infernal.

« Malgré la soi-disant recommandation de Duprez, Mme. St-Ange ne peut prétendre à l'emploi de première chanteuse ; elle est effacée complètement pour la fraîcheur et la pureté de la voix par Mlle. Joly, (dugazon). Peut-être Mme. St-Ange avait-elle de la voix il y a dix ans. »

BIBLIOGRAPHIE.

Promenades historiques dans le pays de Liège.

Par le docteur BOVY.

Nous avons déjà parlé du premier volume de cet ouvrage ; nous en avons donné des extraits ; le second vient de paraître chez Collardin. Il contient les cinq dernières promenades : bords de la Vesdre, — bords de l'Amblève, — bords de l'Amblève et de l'Ourthe, — bords du Geer, — bords de la Méhagne ; de plus un tableau chronologique des évêques de Liège depuis Saint-Maternel qui fonda ce siège épiscopal en l'an 101, jusqu'à Jean Evangéliste Zaepffel en 1802. — On voit que dans l'espace de 1701 ans, le siège fut occupé par 100 prélats, dont les neuf premiers étaient en même temps évêques de Trèves et de Tongres.

Dans tous les lieux où le promeneur porte ses pas, il y évoque les souvenirs des anciennes chroniques, et raconte avec une bonhomie remarquable, les préjugés, les coutumes et l'origine de celles qui existaient encore naguères. Il en fait quelquefois des descriptions fort originales ; c'est ainsi qu'arrivé au village de Russon, il rapporte ce que dit la légende de St-Evermaire qui mourut en cet endroit de la main du féroce Hacco. Il raconte la cérémonie commémorative qui a lieu en cette commune le jour de la fête Dieu. Citons quelques extraits : Après la grand'messe on se réunit dans la prairie : « Hacco arrive, il brandit son épée ; son aspect est terrible. Sa voix foudroyante annonce aux pèlerins qu'ils doivent mourir. Il s'établit un dialogue entre lui et St-Evermaire..... C'est le moment pathétique de la cérémonie : le langage du saint homme devient si touchant que les assistants se mettent à pleurer ou font le semblant.

« Pendant l'action du jeu St-Evermaire et ses compagnons se sont laissés choir sur le gazon ; on fait semblant de les tuer à coups de dague, mais bientôt ils ressuscitent et suivent Hacco au cabaret. Là, pèlerins et brigands se gorgent de bière grasse et de genièvre. Notez que c'est précisément le Hacco de nos jours qui tient ce cabaret. Plus humain que son homonyme des vieux temps, il ne tue pas ses hôtes, tenez le pour certain. Tout au plus, pourrait-il les écorcher ; mais j'aime à croire qu'il n'use même pas de ce léger droit du seigneur. »

Partout l'auteur trouve moyen d'aviver son œuvre, soit en citant une chronique, soit en racontant une légende. On doit regretter qu'en suivant les cours du Geer, il n'ait pas poussé jusqu'à Glons, cette vaste commune où vinrent s'établir le chevalier Victor de Brusse et ses compagnons, à l'époque de la peste de Marseille. Là il aurait pu nous parler de la fabrique de chapeaux de paille qui eut son berceau dans ce village, et de l'immense développement que cette lucrative industrie acquit il y a environ quarante ans, par les conseils et sous l'influence du vénérable pasteur qui était alors à la tête de cette paroisse décanale, et auquel ses vastes connaissances et surtout les vertus qu'il possédait, firent donner le titre de législateur du Geer.

Espérons que M. le docteur Bovy comblera cette lacune lorsqu'il poursuivra ses promenades ; car il en reprendra le cours, elles sont trop intéressantes, et elles ont été trop bien accueillies pour qu'il puisse ne pas les continuer. Lorsque, comme M. Bovy, on a su conquérir l'estime générale par la franchise, la loyauté et le plus honorable caractère, on est en quelque sorte comptable envers ses concitoyens de la continuation d'une œuvre consciencieuse qu'ils ont accueillie avec tant d'empressement.

venait de se mettre à table d'un air résolu ; et son couteau faisait sauter l'un après l'autre les quatre membres du poulet avec un empressement, dont peut seule donner une idée la physiologie vorace du gourmand qui sert d'enseigne au magasin de Corcelet.

— C'est pour moi seul que tu fais un pareil abâtis ? demanda le substitut qui s'assit à son tour.

— Pour toi et pour moi répondit Blondeau en continuant sa dissection.

— Et ton régime ?

— Au diable le régime ! Si l'on écoutait les médecins, on se laisserait mourir d'inanition.

— Cependant si tu as une gastrite...

— Avant tout, j'ai faim ; d'ailleurs je crois manquer aux lois de l'hospitalité si je te laissais manger seul ;

Où, puisque je retrouve un ami si fidèle,

De ce poulet rôti je veux manger une aile.

Joignant l'action à la parole, Blondeau servit son hôte et se servit ensuite avec un plaisir qui sera compris par les personnes soumises à la diète depuis plusieurs jours. Au moment où il portait à la bouche le premier morceau, un formidable coup de sonnette se fit entendre. A ce bruit le maître du logis tressaillit et posa sa serviette. Il se leva aussitôt en rougissant légèrement et s'élança dans le salon.

— Je n'y suis pour personne, dit-il à Mme. Tavernier qui était allée ouvrir la porte.

Quoique faite à demi-voix, cette recommandation arriva jusqu'aux oreilles du personnage qui en était l'objet ; au lieu de s'y soumettre, celui-ci fit faire une pirouette à la vieille qui lui barrait le passage, et traversant l'antichambre du pas dont un grenadier monte à l'assaut, il entra dans le salon le chapeau sur la tête et le cordon de la sonnette à la main.

A l'aspect de cet homme gros et court, qui portait une redingote bleue et un gilet jaune, Blondeau fronça le sourcil, tandis que ses doigts par une crispation nerveuse tordaient la fourchette de fer qu'il n'avait pas quittée.

— Déjeûne toujours, je suis à toi dans une minute, dit-il à Deslandes à travers la porte qu'il eut soin de fermer.

Cette précaution prise, il alla d'un air riant au-devant de cet individu sans façon dont la figure paraissait enflammée par une émotion violente.

CHARLES DE BERNARD.

(La suite à un n^o prochain.)

Naissances: 3 garçons, 5 filles.
 Décès: 1 fille, 1 homme, 5 femmes, savoir:
 G. Franckson, charbon, âgé de 60 ans, rue Rouleau, époux de Me.-Th.-Jne. Baiwir. — Rosalie De Reminky, sans profession, âgée de 75 ans, rue Ste-Ursule. — François Goffette, poissonnière, âgée de 64 ans, rue du Méry, veuve de Jean Dister. — Me.-Ch. Liégeois, blanchisseuse, âgée de 56 ans, rue des Aveugles, épouse de Jean-Pierre Bouquet.

ANNONCES.

A LOUER présentement un **BEAU QUARTIER** indépendant avec **JARDIN** à Ste-Claire. S'y adresser.

A VENDRE un jeune et joli **CHEVAL DE SELLE**, robe grise, sans vice, défaut, ni caprice. — S'adresser, rue du pont d'Avroy, n. 587. Il est pour peu de jours en ville.

Vente de deux maisons,
 POUR FAIRE CESSER
L'INDIVISION ENTRE MAJEURS.

LUNDI 5 JUIN 1859, à 10 heures du matin,
 M^e **DELEXHY**, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude, rue St-Severin,

DEUX MAISONS,

Portant les n^{os} 788 et 789, sises à Liège, et faisant le coin du quai de la Sauvenière et de la place du Spectacle. Ces maisons, par leur position avantageuse, sont propres à y établir un commerce ou un estaminet. S'adresser audit notaire pour prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété. 611

FAILLITE

D'ARNOLD HEINDRICHS-SOMMER.
LUNDI DIX JUIN et jours suivants, aux deux heures et demie de l'après-midi,
CONTINUATION DE LA VENTE AUX ENCHÈRES
 au domicile du failli, rue Petite-Tour, à Liège,

des Marchandises,

provenant de cette faillite, consistant en coton, cotonnette, napolitaine, mérinos, soieries, calico, mousseline, mousseline-laine, schals brochés, idem tartan et cabyles, toiles blanches de différentes qualités, idem bleues, flanelles de diverses couleurs, bonneteries, gilets et caleçons en tricot et flanelle, foulards, mouchoirs de différentes qualités et couleurs, piloux, fichus de toute espèce et grandeur, coutils, étoffes-meubles, bonnets et gants en soie, idem en coton.

ARGENT COMPTANT. 684

VENTE DEFINITIVE.

M^e **DUSART**, notaire à Liège, fait savoir que le **JEUDI 30 MAI 1859**, à 10 heures, il sera **VENDU**, en son étude, sans réserve d'infirmité,

LES MAISONS

DONT LA DÉSIGNATION SUIT,
SITUÉES A LIÈGE,

- 1^o UNE, rue Fond de l'Empereur, à St.-Séverin, n^o 12-546, sur la mise à prix de 8000 frs.
 - 2^o Une AUTRE, avec jardin, rue Hocheporte, n^o 29-78, sur la mise à prix de 5000 francs, en sus d'une rente de 42 florins de Liège.
 - 3^o Et UNE aussi située rue Hocheporte, n^o 52-87, sur la mise à prix de 1500 francs.
- On pourra les occuper le 24 juin prochain.
 S'adresser audit notaire 315

En **VENTE** aujourd'hui chez **BOHAIRE**, Libraire-Editeur, boulevard Italien, 10.

TRAITÉ COMPLET DES

MALADIES SYPHILITIQUES,
 PAR
Giraudeau de St-Gervais,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, EX-INTERNE DES HOPITAUX ET ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE.
 1 vol. in-8^o de 800 pages avec le portrait de l'auteur par Vignerot, et atlas de 20 gravures coloriées. — Prix: 6 Francs, et par la poste 8 Francs.

PRINCIPAUX CHAPITRES ;

Origine de la syphilis, son principe. — De la génération chez l'homme et les animaux. — Maladies héréditaires. — De l'onanisme. Divers modes de contagion. Maladies primitives, écoulement, fleurs blanches, moyens de les guérir radicalement. Ulcères des membranes muqueuses chez l'homme et chez la femme, végétation, ex-croissances. Affections constitutionnelles ou invétérées. Dartres, surdité, ophtalmie, boutons, éphélides. — Chute des cheveux et des dents, gouttes, rhumatismes, douleurs nocturnes. — Exostoses, carie, néerose, hydrocèle, hydropisie mélancolique, apoplexie. — Du traitement mercuriel interne et externe, frictions,

fumigations, salivation, liqueur de Van Swiéten, etc. — Accidents causés par le mercure, tels que la folie, l'épilepsie, l'hypocondrie, la phthisie, le marasme. — Inconvénient des préparations d'or et d'iode. — Du traitement par les végétaux, règles pour leur administration. — Du copahu et du poivre cubèbe. — Examen des moyens préservatifs. — De la prostitution ancienne et moderne et de son état actuel dans Paris. — Recueil de cent cinquante formules de remèdes anti-syphilitiques les plus usités dans tous les pays.

Chez l'auteur, docteur-médecin, rue Richer, n. 6 bis à Paris. (Consultations gratuites par correspondance) et chez les correspondants suivants:
 Descordes-Gauthier, à Bruxelles; Vandevelde, à Anvers; Massot-Froment, à Gand; Lafontaine, à Liège; Demaret, à Namur; Carette, à Tournay; Etienne, à Verviers; Cavenaile fils, à Audenaerde; Vanoutrie-Pollet, à Bruges; Wanty, à Baumont, Algrain, à Binche; Vander Espt à Courtray; Fagot-Briquet, à Couvin; Estrevenart, à Dour; Rasquinet, à Huy; Smont, à Louvain; A. Dewitte, à Leuze; Lechen, à Luxembourg; Putsage, à Mons; Minne, à Menin; Limage, à Peruwelz; Roy, à Renaix; V^o Mas-signac, négociante, à Amsterdam; J.-B. Robyns, libraire, à Dewinster; Van Hozels, à Flessingue; L. Kray, à Groningue; L. Cuypperr, à Helmont; Van Waesberge, à Hoorn; Prosper, coiffeur, à La Haye; Van Harinxma, à Leuwarden; André et C^o, négociant, à Rotterdam; Van der Schalk, à Schiedam; Lecointre fils, à Goëz.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, **UNE MAISON DE COMMERCE** faisant le coin des rues Grande Tour et Souverain-Pont, n^o 506, ayant deux entrées. S'adresser rue Pied de Pierreuse, n^o 8.

Au même n^o on demande des **APPRENTIS** pour la Bijouterie. 618

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux **MANSARDES**, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syène, près de St.-Paul, n^o 4. 661

VENTE D'UN

BEAUMOBILIER.
Mardi 4 juin 1839,

A 1 HEURE DE RELEVÉE ET JOURS SUIVANTS A LA MÊME HEURE, IL SERA VENDU A L'ENCAN par le ministère de maître **DEBEFFE**, notaire, en la maison, portant l'enseigne de **PHOTEL DE FLANDRES**, rue du Pont-d'Avroy à Liège,

LE MOBILIER ENTièrement NEUF,
 QUI GARNIT CET HOTEL ET CONSISTANT EN :

FORMES DE LITS avec Matelas à ressorts, Commodes, Tables de nuit et autres, Lavabos, Canapés et Chaises, le tout en **ACAJOU**, Glaces, Miroirs; Draperies et Garnitures de croisées; Batterie de cuisine, Cuivres, Etains, Fayences, Porcelaine, Argenterie, Linges, Verres de toutes qualités et une grande partie d'autres Objets, dont le détail serait trop long; Plus, **DEUX A TROIS MILLE BOUTEILLES** de **VINS** de diverses qualités, telles que Bordeaux, Bourgogne, Rhin, Moselle et Champagne-Mousseux.

ARGENT COMPTANT. 685

VENTE DE RENTES,

POUR
SORTIR DE L'INDIVISION.

Mardi 4 Juin 1839,

A 5 HEURES DE L'APRÈS-DINER,

LE NOTAIRE PARMENTIER
ADJUGERA PUBLIQUEMENT

En son étude place du Théâtre Royal, à Liège,

les Rentes suivantes,

MONTANT DES RENTES	CAPITAUX	NOMS ET DOMICILES DES DÉBITEURS.
Frs. C ^{mes}	Frs. C ^{mes}	
97 24	2451 14	J. Glosion et son épouse, à Embourg.
90 87	2271 84	B. Thonard, à Liège.
48 62	1215 57	P. Mélard et autres, à Rocour.
22 18	443 67	F. C. Hozay, à Liège.
7 29	182 53	La veuve Massart, à Bressoux.
1 70	34 05	J. L. Hendricé et son épouse, à Vottem.

Ces RENTES sont dûment inscrites et régulièrement servies. S'adresser audit notaire. 657

EXTRAIT.

Par **EXPLOIT** du 27 mai 1859, à la **REQUÊTE** de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics; attendu qu'il doit être opérée une emprise 1^o d'une Maison composée de plusieurs quartiers, serre et généralement toutes constructions quelconques formant les parcelles indiquées et figurées sous les numéros 95 et 96, section C du plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2^o de 20 ares 98 centiares sur une parcelle de jardin, adjacente à ladite maison et indiquée et figurée sous le n^o 98, section C dudit plan, lesquels immeubles sont situés à Fragnée, commune de Liège, quartier du Sud, et appartiennent à Charles-Nicolas PHILIPPE, jardinier, demeurant audit Fragnée; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef desdites emprises; assignation a été donnée audit Philippe à comparaître le douze juin prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession des propriétés prémentionnées.

Pour extrait conforme,
EMONTS, avoué. 683

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans). Pour Bruxelles et Anvers, 7 h. 10 m. du m. et 4 h. du s. — Pour Gand, 7 h. du m. et 4 h. du s. — Pour Bruges et Ostende, 7 h. du m.	DE BRUXELLES: Pour Liège et stations interm., 6 h. 50 m. 9 h. du m. et 3 h. 45 m. du s. — Pour Anvers, 6 h. 15 m. 9 h. 11 h. 15 m. du m., 4 et 7 h. du s. — Pour Gand, 6 h. 15 m., 10 h. 30 m. du m., 1 h. 30 m. et 6 h. 30 du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. 15 m. du m. et 1 h. 50 m. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h. 50 m., 9 h. dum. 3 h. 45 m. et 6 h. 50 m. du s.	D'ANVERS: Pour Liège (Ans), 6 h., 9 h. 50 m. du matin. et 3 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h. du m. et 4 h. de rel. — Pour Louvain et Tirlemont, 6 h., 9 h. 50 m. du m., 5 h. 50 m. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Gand, 6 h., 9 h. 50 m., 1 h. et 6 h. 15 m. du s. — Pour Bruxelles 6 h., 9 h. 50 m., 1 h., 3 h. 50 m. et 6 h. 15 minutes du s.
DE GAND: Pour Liège (Ans), 7 h. du m. et 2 h. de rel. — Pour Bruxelles et Anvers, 7 h., 8 h. 45 m. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Tirlemont et Louvain, 7 h. du m., 2 h. et 4 h. 45 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 6 h., 8 h. 45 m. du m. et 4 h. du s.	D'OSTENDE: Pour Liège (Ans), à midi. — Pour Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 m. du m. et à midi. — Pour Bruges et Gand, 6 h. 45 m., midi, et 7 h. 15 m. du s.	DE LOUVAIN: Pour Liège (Ans) et stations interm., 7 h. 45 m., 11 h. 50 m. du m., et 5 h. du s.
DE TIRLEMONT: Pour Liège (Ans), 8 h. 25 m., 12 h. 25 m. et 5 h. 50 m. de relevée. — Pour Bruxelles, Anvers et Gand, 5 h. 20 m., 8 h. 25 m. du m., et 5 h. 50 m. du s. — Pour Bruges et Ostende, 5 h. 20 m. et 8 h. 25 m. du m.		

BOURSES.

PARIS, LE 27 MAI.

5 p. c.	81 05	Mutualité.	—
4 p. c.	401 50	Act. Réunies.	—
5 p. c.	111	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2715	Dettes actives.	20
Ob. de la v. de Par.	1200	Passive.	4 58
Emp. belge.	—	Emp. romain.	101 58
Soc. générale.	—	Naples.	101 60
B. de Belg.	802 50	Empr. port. 5 p. c.	—

AMSTERDAM, LE 27 MAI.

Dettes actives.	55 18	Espagne. Ardoin.	187 8
5 p. c.	102	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	97 18	" " 1855.	—
Synd. d'am.	95 516	" " Passive.	4 12
" 5 1/2 p. c.	80 18	Portugal. E. 5 p. c.	—
Soc. de Commerce	481 58	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	105
" de Rotterdam.	—	" 1828-1829.	105 18
Prusse L. 1852.	138 14	" C. c. Hope.	98 58
Autriche. Métall.	105 12	" Ins. gr. liv.	69 58
Bésil. Emp.	79 54	Pologne. L. 500 fl.	118 14

ANVERS, LE 28 MAI.

Anvers. Dette act.	104 14	A	Prusse. Em. à Berl.	127 12	A
" Dette diff.	50 12	A	Naples. Cert. Fal.	95	—
Emp. de 48 milli.	100 1/2	P	Et. R. Levée 1852.	101 58	—
" de 50 milli.	92	P	Cert. à A. 1854.	100 14	—
Hollande. Det. act.	—	—			
Rente rem.	—	—			
Autriche. Métalliq.	107 1/4	—			
Lots de fl. 100.	—	—			
" fl. 250.	471	P			
" fl. 500.	807	—			
Polog. Lots fl. 500	110 1/4	—			
" fl. 500	140 5/4	—			
Bésil. E. L. 1854.	79 18	P			
Espagne. Ardoin.	18 5/4	—			
Dettes passives 1854.	—	—			
" différée.	—	—			
Danemar. E. Not.	96	—			
Dito à L.	7 1/4	A			

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été traitée au comptant à 18 5/4 et elle reste recherchée à ce cours, les primes par continuation faibles et abondantes. Fonds Belges sans affaires aux cours cotés. Les actions en général négligées.

BRUXELLES, LE 28 MAI.

Dettes actives 2 1/2	55	A	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	401 1/2	P	Tapis.	—
Fin courant.	—	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	92	P	Mutualité.	105 58
Id. de 57 mil.	71 5/8	P	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	774	—	Act. Réunies.	—
Emp. de Paris.	1645	A	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	—	—	Houyoux.	—
B. de Belgique.	78 1/2	—	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	99	P	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	100	A	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	—	Civile.	—
Idem.	—	—	Herve.	—
Flem.	—	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	—	Ch. de B., M. et B.	—
Scllessin.	—	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	100	P	Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	—	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	—	Autriche. Métalliq.	—
Sars-Longscham.	—	—	Naples. C. Falcon.	—
Chenong de Fer.	—	—	Espagne. Ardoin.	18 5/4
Vennes.	—	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	—	Prime un mois.	—
Châtelineau.	90	P	Différée de 1850.	—
Verreries.	107	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	—	Passives.	—
Verr. de Charl.	—	—	Bésil. E. de Roth.	78 1/4
L'Espérance.	—	—	Rome. E. de 1854.	—

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 MAI.

Le bateau à vapeur belge Princesse Victoria, v. de Hambourg, avec 61 chevaux, 5 passagers et diverses marchandises.
 Le pleyt belge Dry Groeders, v. de Hull, ch. de div. marchandises.
 Le pleyt belge Leonidas, v. de Ja Hollande, en test.